



SERVICES PUBLICS LOCAUX, QUAND TOUT SERA PRIVATISÉ, VOUS SEREZ PRIVÉS DE TOUT !

Vous les fréquentez quotidiennement, sans eux votre vie serait plus difficile.

Ce sont les deux millions d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Ils relèvent des communes, des départements, des régions et travaillent pour vous dans les domaines les plus variés. Piscines - Écoles - Collèges - Lycées - Médiathèques - Aide sociale - Logement - Équipements sportifs - Vie associative - Démarches administratives - crèches - Espaces verts - Voirie - Traitement des déchets - Service de l'eau - Musées - Centres de loisirs -

La liste n'est pas complète, mais sûrement d'autres services vous viendront à l'esprit !

Si les services publics locaux existent sous différentes formes dans le monde, leur développement ainsi que le statut public des agents sont une spécificité française. Leur présence dans les collectivités locales ne doit rien au hasard, elle résulte d'une volonté ou non de développer des missions aux services des populations. Ils contribuent par leur présence à l'intérêt général, au meilleur niveau de vie des habitants et à un partage des richesses plus équitable.

DEMAIN ILS POURRAIENT DISPARAITRE !

Les différentes lois des dernières décennies ont toutes visé à restreindre les moyens financiers des collectivités locales. La suppression de la taxe professionnelle et celle en cours des impôts locaux privent les communes des ressources qui vous revenaient sous forme de services. Les dotations de l'état ne compensent pas ces pertes financières et le pouvoir accru des préfets restreint les possibilités d'action.

Diminuer les moyens financiers des collectivités locales notamment des communes contribue à limiter les services aux populations et à dégrader leurs conditions de vie.

Outre des économies pour l'état, l'objectif est de privatiser ou d'externaliser par le biais de délégation de services. L'expérience prouve que dans ces cas les prestations sont de moins bonne qualité et plus chères. Elles deviennent même parfois inaccessibles pour une partie de la population.

Rappelons-nous les objectifs d'Emmanuel Macron, fixés dès 2017, de supprimer 70 000 postes dans la Fonction Publique Territoriale et d'imposer 10 milliards de dépenses de fonctionnement en moins aux collectivités.

La mise en œuvre de la loi 4 D (dé-complexification, déconcentration, décentralisation, différenciation) s'inscrit dans cette logique. Elle entend mettre les territoires, les régions, les salariés en concurrence, restreindre les services publics à un « socle minimum ». Ce sont les valeurs même de la République qui sont menacées l'état instaurant une inégalité de traitement des citoyens en fonction de leur région, commune et revenus.

La logique de contractualisation financière qui frappe près de 50% des collectivités territoriales et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à limiter la progression de la masse salariale en interdisant toute évolution des dépenses de fonctionnement supérieure à 1,2%.

Toute collectivité ou EPCI qui ne respecterait pas ce carcan financier pourrait être sanctionné. Le temps de travail et les effectifs sont ainsi les variables d'ajustement budgétaire des collectivités.

SOUTENIR LES LUTTES DE VOS AGENTS TERRITORIAUX, C'EST DEFENDRE VOTRE QUALITE DE VIE

IL FAUT ABROGER LA LOI DITE DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE !

L'ETAT DOIT REDONNER DES MOYENS FINANCIERS ET DE L'AUTONOMIE AUX COMMUNES

IL FAUT EMBAUCHER DES AGENTS TITULAIRES FORMÉS

FIER-E-S
D'ÊTRE
**FONCTIONNAIRES
ET AGENTS PUBLICS !**